

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024
Dériveurs – Quillards

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Goule's Cup – Critérium départemental
25 septembre 2022

Centre nautique du Village Loisirs de Goule
Les 1000 lieux du Berry – Village Loisirs de Goule & Comité départemental de voile du Cher
Grade : départemental

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux dériveur solo et double

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à l'accueil de la base nautique le jour de l'épreuve.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3. DROITS A PAYER

Pas de droit d'inscription

4. PROGRAMME

4.1 Entraînement le samedi 24 septembre de 14h à 17h – Possibilité de logement gratuit sur zone de camping

4.2 Le samedi 24 septembre à partir de 19h, pot de l'amitié organisé par le Village Loisirs de Goule.

4.3 Confirmation d'inscription :

25 septembre 2022 de 9h00 à 10h30

4.4 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
25/09/2022	11h00	Toutes classes

4.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

5. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 25 septembre 2022

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront précisés à la confirmation des inscriptions.

6.2 L'emplacement de la zone de course sera précisé à la confirmation des inscriptions.

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

8.3 Le système de classement sera précisé à la confirmation des inscriptions.

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1^{er} en dériveur double, 1^{er} en dériveur solo, 1^{ère} Féminine en dériveur double et 1^{ère} Féminine en dériveur solo.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Le comité départemental du Cher ou Le Village Loisirs de Goule